



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 12 décembre 2023 à 18 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Est absente: Madame Nancy Pelletier, conseillère

Est aussi présente madame Stéphanie Martin, directrice des finances et trésorière, pour présenter le budget et le programme triennal des immobilisations ainsi que pour répondre aux questions du public, le cas échéant.

2023-12-403 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-12-404 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2024 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ont été déposées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du budget a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 4 décembre 2023, et un projet de budget a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER un budget équilibré de 22 140 631 \$ pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-12-405 3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2024, 2025 ET 2026 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 4 décembre 2023, et un projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 au montant de 69 544 977 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avant la période de questions, la directrice des finances et trésorière fait une présentation au public des principaux éléments du budget et du programme triennal adoptés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 18 h 57 à 18 h 58.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 58.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 23 JANVIER 2024.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE